Lac d'Ohrid ALBANIE

Eau · Albanie

Coordonnées GPS	40.94769, 20.64094
Altitude	696 m
Hauteur maximale	30 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Hélistation de Pogradec 4,8 km, direction S · même altitude que le spot
Référence du spot	316492

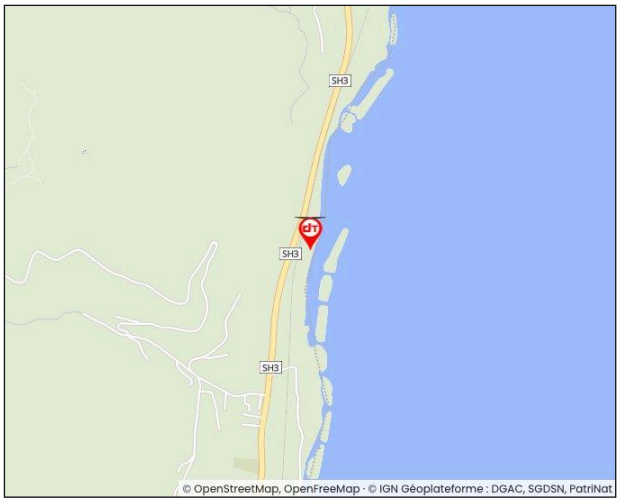

Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Lun. 23 nov.	06:04	06:34	16:14	16:44	9 h 39	06:34–07:16 · 15:32–16:14
Mar. 24 nov.	06:05	06:35	16:13	16:43	9 h 37	06:35–07:17 · 15:31–16:13
Mer. 25 nov.	06:06	06:36	16:13	16:43	9 h 36	06:36–07:18 · 15:30–16:13

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Hélistation de Pogradec	Hélistation	4,8 km, direction S	694 m

Description

ALBANIE lac d'Ohrid

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=316492

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Bonnes pratiques

Ce spot est hors de l'Europe : les règles sont celles du pays. Renseignez-vous auprès de son autorité de l'aviation civile avant de voler ; la bibliothèque Drone-Spot rassemble des notices de plusieurs pays.

- Gardez le drone à vue et volez bas (120 m au plus est la règle la plus répandue).
- Ne survolez pas les personnes, les rassemblements ni les routes.
- Restez loin des aérodromes, des sites militaires et des zones interdites.
- Vérifiez si un enregistrement, une formation ou une autorisation est exigé dans le pays.
- Respectez la vie privée et vérifiez votre assurance.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=40.94769&lon=20.64094
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.